

Privilège—M. J. Turner

Il est évident que ces personnes disposent maintenant de renseignements confidentiels et qu'ils seront en mesure d'en tirer parti dans l'intérêt de leurs clients du monde de l'entreprise.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ils ont 24 heures d'avance.

M. Riis: Comme l'a signalé le chef de l'opposition officielle, ils auront une avance de 24 heures. Si l'on considère que la déclaration va être faite après la clôture des marchés boursiers et que des mesures exceptionnelles ont été prises pour empêcher la divulgation préalable, tout permet de croire qu'il s'agit de renseignements très importants et que ceux qui peuvent en tirer parti en obtiendront vraisemblablement des avantages considérables.

Je suis d'avis qu'une telle initiative constitue une atteinte aux privilèges des députés. Il ne fait pas de doute que la tradition a toujours voulu au Canada que les représentants élus de la population canadienne soient les premiers à prendre connaissance des documents définitifs approuvés par le ministre des Finances. Le fait qu'une poignée de conseillers fiscaux de premier plan choisis par l'appareil politique aient bénéficié de renseignements préliminaires et connaissent exactement le contenu de la nouvelle loi de l'impôt 24 heures avant les députés constitue de toute évidence une atteinte à nos privilèges de parlementaires.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les arguments de nos vis-à-vis, et je pense devoir signaler aux députés exactement ce dont nous discutons. Il s'agit en l'occurrence d'un Livre blanc et non d'un budget. Or, un Livre blanc est une proposition et ne représente pas une politique budgétaire. Selon moi, c'est une précision fondamentale qu'il faut apporter.

Des voix: Pourquoi une motion de voies et moyens alors?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le chef de l'opposition (M. Turner) a déclaré que ces renseignements ne devraient en aucun cas être divulgués à qui que ce soit avant qu'ils soient présentés à la Chambre des communes. Or, il sait pertinemment que certains députés sont mis dans le secret avant que je ne livre ces renseignements à la Chambre des communes. Des journalistes de la tribune la Presse sont également mis au courant...

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La question soulevée par le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) est grave. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) adopte la même position. La Présidence écoute les arguments au sujet d'une question que tous les députés savent être grave, mais je tiens à dire qu'il serait plus facile à la Présidence de prêter attention aux arguments qui sont présentés, si les députés s'abstenaient de se quereller avec leurs vis-à-vis.

• (1520)

J'ai remarqué que lorsque le très honorable chef de l'opposition a présenté ses arguments précis et convaincants, il a été accueilli par un silence respectueux. Je demande donc à tous les députés d'avoir la même politesse envers le ministre, alors qu'il répond.

Si certains députés ont quelque chose à ajouter pour s'opposer à ce que le ministre dit ou pourrait dire, ils savent fort bien que la Présidence a tendance à être généreuse et à toujours faire en sorte que les intéressés puissent se faire entendre. Je donnerai la parole à des députés, si cela se révèle nécessaire.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'apprécie vivement vos observations.

Sauf erreur, lorsque j'ai été interrompu par les députés d'en face, je signalais le fait que des gens seront mis au courant avant mon intervention à la Chambre, demain soir. C'est entendu. Nous comprenons tous l'importance d'aider les députés et les journalistes à se renseigner sur ce que contient le Livre blanc.

Je veux apporter cette précision relativement au document de travail daté de mai 1985 intitulé *Le processus budgétaire canadien—Propositions d'amélioration*. Il s'agissait de la suite d'un document publié en 1982 par le ministère des Finances. Dans ce dernier, on faisait une observation qui figurait à nouveau dans le document de 1985, selon laquelle une controverse politique découlant d'une fuite budgétaire, aussi minime soit-elle, et quelle que soit la façon dont elle se produit, nuit naturellement aux consultations pré-budgétaires. Le secret budgétaire est contraire à la consultation, lorsqu'il empêche des groupes de connaître les solutions que le gouvernement envisage très sérieusement.

Nous tâchons grâce à ce processus d'obtenir le conseil de gens bien informés avant de prendre une décision finale; nous bénéficions ainsi de leur compétence professionnelle, en nous servant d'eux comme d'un banc d'essai afin de ne pas établir notre politique budgétaire dans l'abstrait. Je le répète, cette façon de procéder n'est pas nouvelle. Le très honorable chef de l'opposition s'est offusqué de ce que je dise que des conseillers techniques conseillaient déjà le ministère à l'époque où il était ministre des Finances; j'ai vérifié, et c'est vrai. Le même genre de conseillers donnaient leur avis aux hauts fonctionnaires du ministère des Finances à cette époque-là.

Il n'y a rien de nouveau à cela. Ces gens-là prêtent le même serment de discrétion que les membres de la Fonction publique. Les hauts fonctionnaires du ministère leur soumettent ensuite un éventail de questions, en leur demandant de donner leur avis sur les problèmes ou difficultés techniques que pourraient présenter certains éléments des propositions à l'étude. On leur demande leur opinion, et ils continuent d'agir en qualité de conseillers tout au long des travaux. C'est ce qui se passe depuis six ou huit mois.